

Ici et ailleurs

• Médias
Gabon télévisions:
écran noir !



Depuis 24 heures, la première chaîne de télévision publique, Gabon 1ère, n'émet aucun signal. Aucun programme n'est diffusé sur le canal 320 pour les usagers du satellite, et même pour les personnes non abonnées. Jointe au téléphone hier, une des conseillères de Sébastien Ntoutoume, le directeur général de ce média public, a indiqué qu'il s'agit d'un problème technique depuis le site émetteur de Nkol-Ngoum. « Le problème n'est pas à notre niveau. Les agents sont à leurs postes. Il s'agit d'un problème de transmission du signal que seuls les techniciens des maisons de diffusion peuvent expliquer », a-t-on appris hier en milieu d'après-midi.

• Épidémie
Plus de paludisme, tuberculose et sida en 2030

La lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme doit être intensifiée si la communauté internationale veut réaliser son objectif d'éliminer ces trois pandémies à l'horizon 2030, avertit le dirigeant du Fonds mondial dans un entretien à l'AFP. « Pour dire les choses franchement, nous ne sommes pas sur la bonne trajectoire pour accomplir cette ambition », déclare Peter Sands, directeur exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, lors d'une rencontre avec des journalistes à New Delhi. La capitale indienne accueille ce vendredi une réunion préparatoire de la prochaine conférence triennale de financement du Fonds mondial prévue à Lyon (France) en octobre prochain.

• Histoire
Saisie d'œuvres signées d'Hitler

Des tableaux et dessins attribués à Adolf Hitler, et pour certains censés être vendus samedi, ont été saisis en Allemagne en raison de doutes sur leur authenticité, a indiqué hier le parquet de Nuremberg. Quelque 63 œuvres signées "A. H." ou "A. Hitler" ont été saisies, dont 26 qui devaient être mises aux enchères samedi, selon cette source. La procureure générale Antje Gabriels-Gorsolke précise qu'une enquête allait désormais être menée pour « vérifier si les peintures sont fausses ou originales ».

Rassemblés par R.H.A & P.M.M

Photo : DR

Photo : COE

Photo : COE

Autonomisation de la femme

L'ONG Malachie présente le programme "AVEC"



Les caravaniers et les commerçantes à l'issue de leurs échanges.

Cadette ONDO EYI
Libreville/Gabon

Il s'agit d'un programme d'appui destiné aux femmes et jeunes filles détentrices d'une activité génératrice de revenus appartenant à une catégorie vulnérable.

DANS le cadre de ses activités de lutte contre la pauvreté, l'Organisation non gouvernementale (ONG) Malachie a présenté, dernièrement, à Libreville, son nouveau programme d'Autonomisation, de veille et d'épargne communautaire (AVEC), à un public essentiellement composé de commerçantes. Le marché "Maman Suzanne" d'Akanda a constitué la première étape de cette caravane. Le programme "AVEC" est une initiative qui s'adresse aux femmes et jeunes filles détentrices d'une activité génératrice de revenus et appartenant à une catégorie vulnérable. Il consiste à former, appuyer et accompagner les bénéficiaires, afin d'améliorer leur rendement dans les activités commerciales. Il s'agit, en fait, d'une opportunité d'expérimenter le leadership

transformationnel qui constitue l'une des pistes pour rendre la femme autonome, gage d'un véritable développement durable. L'objectif est clair : « sortir les femmes de la pauvreté. Cela nécessite plusieurs choses à la fois car, la pauvreté est d'abord un état d'esprit, une façon de vivre, de penser... », selon les responsables de Malachie.

Ce programme prend également en compte toutes ces dimensions de la pauvreté, afin d'attaquer le phénomène dans sa globalité. « Il permet d'acquérir la culture de l'épargne, de l'investissement en développant les outils de l'intelligence financière. A travers l'information et l'accompagnement, il promeut les dispositifs institutionnels et privés en matière d'autonomisation », ont-ils précisé.

L'un des temps forts de cette rencontre a été le partage d'expériences de Jessy Metoule, jeune entrepreneur, responsable du cabinet AGR Pro Consulting. Celui-ci a indiqué aux femmes comment faire prospérer son activité à travers des exercices pratiques et des comportements à adopter.

« Nous saluons cette initiative qui nous permettra

d'améliorer nos activités. Nous disons merci à l'ONG Malachie car, parmi nous, beaucoup ne savent pas gérer leur commerce. Malgré la volonté d'entreprendre, certaines choses liées, notamment, à l'intelligence financière nous échappent encore. Ces formations nous seront d'une grande aide », s'est réjouie Maman Suzanne, la res-

ponsable du nouveau marché d'Angondjé. La caravane de présentation du programme "AVEC" se poursuivra, très prochainement, dans un autre marché de la capitale.

Pour mémoire, c'est riche de plus de dix ans d'expérience que le programme "AVEC" a été conçu, pour l'amélioration des condi-

tions de vie des personnes vulnérables au Gabon. Plus qu'un accompagnement financier, il propose des formations qui touchent des domaines multiples et variés, notamment la culture d'entreprise, l'intelligence financière, la gestion des ressources, les compétences de vie et bien d'autres.



Photo : COE

Une phase de la présentation du programme AVEC au marché "Maman Suzanne" d'Akanda.

CASSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE

COMMUNIQUE

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) porte à la connaissance des employeurs que l'arrêté n°0012/MPSSN du 12 septembre 2018 précisant les modalités de détermination et d'application des pénalités administratives aux employeurs en matière de déclaration des risques professionnels est **entré en vigueur le 31 octobre 2018**.

Ledit arrêté fixe les modalités relatives aux amendes encourues en cas de dépôt tardif des déclarations d'accidents ou de maladies professionnelles. En effet, le Code de Sécurité Sociale dispose en son article 57 que l'employeur est tenu de déclarer dans un délai de 48h, tout accident ou maladie dont sont victimes les salariés de l'entreprise.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale est tenue à la parfaite application des dispositions du présent arrêté, et invite à cet effet, les employeurs à se conformer au délai de rigueur de 48h susvisé.

Par ailleurs, la CNSS organisera des campagnes de sensibilisation pour permettre une bonne compréhension par tous.

Fait à Libreville, le **30 JAN, 2019**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dr. Nicole ASSELE

1432
01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 134 Libreville - Gabon
Tél : (+241) 01 79 02 00 • Fax : (+241) 01 74 64 25 • Centre d'appels : 1432
www.cnss.ga • facebook : caissenationaledesecuritesocialegabon-officiel